

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Laurent BLONDEAU, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, François FENIET, Corine GAUTHIER, Michel GOYARD, Mikael REFLOC'H, Laurianne SCHOFF.

Absents excusés : Michel BEJANNIN (pouvoir à J. CART-LAMY), David COLANGE, Catherine COUANON (pouvoir donné à L. SCHOFF), Jean-Marc FONTANEZ (pouvoir à X. BOURGEOIS REPUBLIQUE), Florence MARTELET, Régis MOREAU (pouvoir à C. BRUNEEL).

Absents non excusés : Benoit PIARD, Joël GINDRE.

Secrétaire de séance : Estelle JANIER-DUBRY.

### 1) **Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 22 juillet 2016.

### 2) **Attributions des lots / Rénovation de la salle des fêtes de Prénovel**

Après analyse des offres, les entreprises retenues par le Conseil Municipal sont :

- Lot 1 : Maçonnerie	: Entreprise MEYNIER – Pont de Poitte	: 23 360.50 € HT
- Lot 2 : Charpente métallique Serrurerie	: Entreprise MARCOU – Longchaumois	: 42 183.00 € HT
- Lot 3 : Bardage bois Zinguerie	: Entreprise GOUGET – Lemuy	: 67 341.14 € HT
- Lot 4 : Menuiserie bois	: Entreprise GOUGET – Lemuy	: 56 598.50 € HT
- Lot 5 : Isolation extérieure – Plâtrerie – Peinture - Faux plafond – Revêt. Collés	: Ent. BONGLET – Lons le Sr	: 100 190.70 € HT
- Lot 6 : Revêtements scellés	: SAS SOLSYSTEM SN – Lons le Sr	: 4 210.40 € HT
- Lot 7 : Plomberie – Chauffage – Ventilation	: AUCUNE OFFRE	
- Lot 8 : Electricité	: Ent. PORTIGLIATI – St-Claude	: 13 529.00 € HT

Soit un total des entreprises retenues de 307 413.24 € HT (315 238.24 € HT avec les variantes) pour une estimation de 348 727.10 € HT pour les 8 lots.

Les critères d'évaluation des offres sont :

- le prix : 50%,
- la valeur technique : 50%.

Début des travaux : Avril 2017

Fin des travaux : Fin juillet 2017.

Rappel des subventions :	DETR	: 71 800 €
	Effilogis	: 40 000 €
	BTP	: <u>56 740 €</u>

168 540 €, soit 48 % du montant estimé des travaux.

### 3) **Annulation de la procédure d'appel d'offres pour les cimetières**

Suite à un problème technique et sur recommandation du SIDEC, le Conseil Municipal décide d'annuler la procédure d'appel d'offres concernant les cimetières et autorise le Maire à signer la procédure. Une nouvelle étude est en cours, la procédure sera relancée dans l'hiver.

### 4) **Demande de subvention sur réserve parlementaire pour travaux église et cimetières**

Suite à cette demande, il est nécessaire de prendre une délibération acceptant les montants octroyés : 7 000 € pour les cimetières et 3 000 € pour l'église de Prénovel. Accord à l'unanimité.

### 5) **Tarifs cimetière**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, moins 2 abstentions, d'uniformiser les tarifs des concessions, sur l'ensemble de son territoire : 150 €, la concession pour 25 ans, de 2 m<sup>2</sup> au cimetière ou l'emplacement au colombarium, pour 25 ans.

### 6) **Décision modificative – Budget communal**

Compte tenu des investissements décidés par le Conseil Municipal et dans un souci de clarté, il est décidé d'affecter :

- 90 000 € pour le goudronnage, retirés de la ligne « Bâtiments publics »
- 17 000 € sur la ligne voirie, pour des poteaux incendie,
- 30 000 € sur le compte matériel roulant, pour le règlement de la balayeuse, de la dameuse et des vélos électriques et
- 20 000 € pour la signalétique, retirés de la ligne « Cimetières »
- 2 000 € pour des pots pour le fleurissement, retirés du compte « Matériel de bureau

Ces mouvements ne modifient pas le montant des crédits ouverts au BP pour le chapitre 21. Accord à l'unanimité.

### 7) **Décision modificative – Budget Assainissement**

Afin de procéder aux écritures comptables des amortissements, il convient d'augmenter les crédits ouverts au BP, de 300 € :

- + 300 au compte 777 : quote-part des subv. d'invest (chapitre 042) (Recette de fonctt)
- + 300 au compte 023 : virement à la section d'investiss (Dépense de fonctt)
- + 300 au compte 021 : virement de la section d'exploitation (Recette d'investissement)
- + 300 au compte 1391 : subventions d'équipement (chapitre 040) (Dépenses d'investissement).

Accord à l'unanimité.

### 8) **Taxe d'aménagement**

Le Conseil Municipal uniformise la délibération pour la taxe d'aménagement :

- Taxe d'aménagement à 3 % sur les constructions neuves, sur l'ensemble du territoire communal,
- Un abattement de 50 % est appliqué sur ces valeurs pour :
  - les cent premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale,

- les logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit) ou du PTZ+, pour 50 % de leur surface.
- Exonération pour :
  - les locaux à usage artisanal et leurs annexes,
  - les serres et abris de jardin soumis à déclaration préalable,
  - **les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>.**

La présente délibération sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et reconductible d'année en année sauf renonciation expresse. Toutefois, les taux fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle sera parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

#### **9) Déneigement hiver 2016 / 2017**

M. COMOY a été sollicité pour fournir un devis pour son intervention sur Prénovel, comme les années précédentes.

Hervé THEVENIN interviendra sur Prénovel de Bise.

Les employés communaux jalonneront ensemble, car ils pourraient être amenés à déneiger sur les 2 versants du crêt.

Le déneigement des cours n'aura plus lieu sauf dérogation. La commission Voirie qui se réunira le mardi 25 octobre à 20h30, à Prénovel, est chargée de définir les conditions de cette dérogation.

#### **10) Modification de la convention de mise à disposition d'un engin de damage, entre la commune de Nanchez et le Foyer Rural de Prénovel-Les Piards**

Il est proposé de modifier la convention précitée, en annulant les 3 annuités restantes et en prenant en charge l'entretien du damage. Le Foyer poursuivra le damage sur l'ensemble des pistes (Prénovel + Chaux des Prés). Accord à l'unanimité.

#### **11) Revalorisation du loyer / Valentin JACQUET**

Compte tenu de l'indice INSEE du 3<sup>e</sup> trimestre 2016, le loyer passera de 273.09 à 273.27 €, au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

#### **12) Régularisation de charges / Epicerie de l'école**

Afin de régulariser les charges d'électricité et d'eau de l'épicerie, le Conseil Municipal décide d'augmenter les charges demandées, de 60 à 110 € / mois.

#### **13) Contrat de groupe du Centre de Gestion / Assurance statutaire du personnel**

Après mise en concurrence, le Centre de Gestion propose un contrat de groupe pour l'assurance du personnel. Le Conseil décide d'adhérer pour la période 2017 – 2020.

#### **14) Achat de parcelles / Réserve naturelle**

M. BRUNEEL expose que certains propriétaires de parcelles dans le périmètre retenu pour le projet de la réserve, acceptent de vendre à condition que la commune achète aussi leurs parcelles hors périmètre.

Un propriétaire demande un échange plutôt qu'une vente.

Le Conseil donne son accord pour conduire l'estimation des terrains et en cas d'accord des propriétaires, procéder à l'achat et l'échange des terrains concernés.

Il semble que l'Agence de l'Eau ait maintenant la possibilité de subventionner jusqu'à 80%, l'achat de terrains à proximité immédiate de zones humides, un dossier sera déposé pour les terrains en nature de bois, qui dominent la tourbière du Nanchez.

#### 15) Demandes d'acquisition de terrain

- Demande de Mme Cécilia COTTET, qui souhaite acheter du terrain (une partie de la parcelle 144, Chemin des Brières), dans l'hypothèse d'un certificat d'urbanisme positif. Le Conseil serait d'accord pour vendre 8 à 900 m<sup>2</sup>.
- Demande de M. et Mme PACOREL, pour acheter la bande de terrain jouxtant leur propriété, sur la parcelle 777, au niveau du passage en face de l'église de Chaux des Prés. Suite à des avis divergents, il est proposé de reporter la décision au prochain conseil, après visite sur place avec les acquéreurs potentiels.

#### 16) Prise de compétence « Stand de tir » par la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal donne son accord pour la modification des statuts de la Grandvallièrre (prise de la compétence « Stand de tir »).

#### 17) Demandes de subvention

Compte tenu des subventions votées en début d'année, il est accordé :

- 100 € au Souvenir Français, pour la restauration de stèles dans le Grandvaux,
- 50 € à l'association Passelande (spectacle donné dans l'été),
- 150 € à l'association Handiane Jura.

#### 18) Vente de l'ancienne remorque communale

La Commune met en vente au plus offrant, conformément à la loi :

- l'ancienne remorque communale, mise à prix : 250 €, et
- une armoire vitrée, mise à prix : 150 €.

Les offres sont à déposer en mairie au plus tard le vendredi 4 novembre 18h, sous enveloppe cachetée, avec la mention « Vente remorque » ou « Vente armoire » et « Ne pas ouvrir ».

#### 19) Repas et colis des anciens – Organisation

Pour cette année, la commune de Nanchez proposera au choix, repas ou colis aux personnes de 70 ans et plus. Le repas aura lieu au Duchet, le 3 décembre.

#### 20) Actualités

- **Actualités de la Communauté de communes :**
  - L'agrandissement de l'EHPAD va être lancé prochainement.
  - La Com com réfléchit à la création d'une maison médicale ou de santé, à St-Laurent.
  - L'Ecole de musique a enregistré l'inscription de 180 élèves.
  - La Com com a fait l'acquisition de l'ancien bâtiment de « l'Équipement » à St-Laurent, pour 117 000 €.

- La Grandvallière aura, du fait de la loi, des compétences supplémentaires : En 2018, la gestion des milieux humides, qui devrait être transférée au PNR ; et en 2020, la gestion de l'eau et de l'assainissement, compétence qui devrait également être transférée,
  - La Grandvallière souhaite prendre la compétence Stand de tir.
  - La Grandvallière a dorénavant la compétence PLUi.
  - Elle a mis en place l'exonération à 50 % sur la part intercommunale de la taxe foncière sur le bâti, lorsque les propriétaires conduisent d'importants travaux d'isolation.
  - La vente d'un terrain de 13 700 m<sup>2</sup>, dont la Com com était propriétaire a rapporté 40 000€.
  - Info : Le Département met en place de la taxe de séjour départementale, qui sera collectée avec la taxe de séjour intercommunale.
  - Le Conseil Départemental lance une opération d'amélioration de la couverture internet du territoire et travaille dans ce sens avec la Com com.
- **Actualités du SIVOM Prénovel – Les Piards**
    - Le Syndicat opte pour une montée en gamme de son offre d'hébergement. Une étude a été réalisée pour savoir si le Duchet pouvait supporter l'investissement que cela représente (entre 700 et 800 000 €). Réunion semaine 42 pour décider si le SIVOM lance le projet.
- **Actualités du SIVOS des Joux**
    - La garderie a été transférée à Grande Rivière. Françoise THEVENIN travaille donc désormais à l'Abbaye.

## 21) Local Pompiers

Aucun local n'est disponible sur les Piards ; la réflexion devra être conduite sur le stationnement du véhicule et le stockage du matériel dans le hangar de Prénovel.

## 22) Questions diverses

- Le Conseil Départemental a programmé le renouvellement de la couche de roulement dans la traversée de Chaux des Prés en 2017. Voir avec le SIDEC pour la mise en place de 2 zones « plateaux » pour ralentir la circulation.
- Résiliation des assurances pour n'en avoir plus qu'une.
- Remerciements à Laurianne SCHOFF et Cathy COUANON pour leur investissement, pour le travail sur l'aménagement de la plateforme et la rédaction de la Nanchette.
- Le belvédère de Prénovel de Bise est en cours de réhabilitation par Hervé THEVENIN.
- Suite au sondage réalisé auprès des habitants de Prénovel, les arbres devant l'église seront coupés.
- Le Conseil décide de louer le F1 bis vacant au Chalet de Prénovel de Bise, à Mlle SIRI, pour un loyer de 220 €, dépôt de garantie d'un mois de loyer et provisions pour charges de 11 €, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Possibilité de prêt à taux 0, à taux fixe sur 15 ans, pour les bâtiments ouverts au public. Un dossier sera déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Les contrats d'achat d'énergie groupés, lancés par le SIDEC, se terminant fin 2017, celui-ci prévoit de relancer une consultation en mars 2017. Le Conseil approuve le nouvel acte constitutif à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.
- Accord donné pour que Nanchez-Chaux des Prés accueille le point de ravitaillement, lors de la manifestation « Le Jura de haut en bas », le 25 mai prochain.
- Le Conseil donne son accord pour la signature d'un contrat de maintenance pour l'élévateur de la salle des fêtes de Prénovel, installé en 2014.
- Laurianne SCHOFF demande si les dates de conseil pourraient être arrêtées à périodicité régulière ou fixées à la fin du conseil, pour la fois suivante.  
Voir pour programmer une formation « Défibriateur ».

Concernant une revendication des habitants de Prénovel de Bise, les panneaux signalant le hameau, sont hors agglomération et sont à la charge du Département, qui a indiqué pouvoir les installer à partir de l'automne 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Nanchez, le 18 octobre 2016.

Le Maire,

Yvan AUGER